tuellement va se développer en une institution dynamique qui continuera à être bonne pour la région. Et je continue à être très fier de ce qu'on a fait à Saint-Jean, malgré le gouvernement du Parti québécois et malgré leur idéologie.

• (1055)

Troisièmement, lorsqu'on me demande si les gens de Hull sont d'accord, il se trouve que les gens de Hull sont des gens qui réfléchissent à ce qui se passe chez eux. Ce sont des gens qui savent comment évaluer le rôle du gouvernement, comment l'utiliser et comment avoir l'un des taux de chômage les plus bas au Québec et l'un des taux de revenu les plus élevés au Québec. Ils ont choisi, depuis des décennies, des libéraux parce qu'ils savent quel est le parti qui a le mieux rempli leurs intérêts économiques, politiques et sociaux.

[Traduction]

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, aux dernières élections, le Parti réformiste a présenté des candidats dans de nombreuses circonscriptions où des fonctionnaires étaient menacés par les mises à pied. Le Parti réformiste a été très honnête et a dit qu'il fallait réduire l'appareil gouvernemental et procéder à des changements.

Dans ces mêmes circonscriptions, les candidats du Parti libéral nous ont reproché de faire preuve de brutalité, affirmant qu'ils n'agiraient jamais de la sorte et qu'ils protégeraient les emplois des pauvres fonctionnaires. Cette attitude évoque un seul mot: l'hypocrisie.

Le ministre va réduire les effectifs de son ministère. Selon le Sun d'Ottawa de ce matin, il a dit que les réductions d'effectifs fondées sur la race ou le sexe seraient en violation de la Charte des droits.

Le ministre a déclaré que son ministère reconnaissait l'équité en matière d'emploi comme une nécessité et que les diverses proportions qui existent actuellement seraient maintenues et seraient même accrues dans la mesure du possible.

Le ministre va-t-il mettre la réduction des effectifs au service de l'équité ou va-t-il plutôt se fonder sur le mérite, comme les lois de ce pays l'obligent à le faire?

L'article laisse entendre que le ministre s'en remet au ministère quant à la façon de procéder. Qui dirige le ministère? Le ministre ou les fonctionnaires? Je voudrais avoir une réponse.

M. Massé: Monsieur le Président, encore une fois, je suis heureux de réponde à ces questions. Le député peut vérifier le texte des discours que j'ai prononcés pendant la campagne électorale à Hull et à Aylmer. J'y ai déclaré qu'il fallait réduire l'appareil gouvernemental.

Une partie de l'électorat m'a effectivement fait des reproches, mais, en fin de compte, je n'ai pas fait preuve d'hypocrisie. J'ai dit la vérité. J'ai prévenu la population qu'il y aurait des réductions d'effectifs. Connaissant la vérité, la population m'a élu à 53 p. 100 des suffrages. Les gens savaient ce qui les attendait et ils reconnaissaient la nécessité des mesures annoncées.

Article 31 du Règlement

En réponse à la seconde question, nous devons atteindre deux objectifs. Nous devons, premièrement, assurer l'équité au sens large du terme. Toute mesure que prend le gouvernement, dont une restructuration, doit respecter le principe d'équité.

Il est clair, cependant, et c'est ce que j'ai déclaré hier au Sun, que, lorsqu'ils procèdent à un exercice pareil au sein du gouvernement, les gestionnaires responsables du ministère doivent fonder leurs décisions sur le mérite et la compétence pour pouvoir conserver les meilleurs fonctionnaires.

Il ne fait également aucun doute que le mérite est également partagé dans la population, indépendamment du sexe, de la religion ou de la race des individus. Et je ne doute pas que les dirigeants du personnel respecteront le principe d'équité.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES TRANSPORTS

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, peu importe le mode de déplacement, un système de transport sûr et efficace est extrêmement important pour tous les Canadiens.

Un bon système de transport permet aux Canadiens de voyager en sécurité et d'une manière efficace, tout en offrant les moyens de faire parvenir les marchandises aux divers marchés.

À mesure que nos marchés mondiaux s'agrandiront, nous dépendrons de plus en plus des systèmes de transport pour garantir que nos prix et nos délais de livraison demeurent concurrentiels. Dans le Canada atlantique, notamment, nous avons besoin d'un réseau routier moderne qui soit à la fois sûr et efficace pour livrer concurrence sur le marché nord-américain.

J'encourage le ministre des Transports et le gouvernement à continuer de collaborer avec les ministres des Transports des provinces pour élaborer une politique des transports qui répondra aux besoins des Canadiens aujourd'hui et à l'avenir.

• (1100)

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, au mois de février dernier, le député de Longueuil faisait état d'une publicité de l'ambassade du Canada en Pologne destinée aux immigrants potentiels de ce pays vers le Canada. La publicité ne mentionnait que l'anglais comme condition aux Polonais pour immigrer au Canada.